

Fresnes , le 15 juin 2018

Monsieur le Président du Conseil départemental

Hôtel du département

21/29 av du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

Monsieur le Président

Notre lettre RAR du 7 courant dans laquelle nous nous inquiétions des menaces d'inondation à Fresnes en raison de la multiplication des orages, s'est révélée malheureusement prémonitoire. Quatre jours après son envoi, les habitations et commerces des quartiers du bas de Fresnes et communes voisines ont été gravement inondés.

La cause est identique à celles des submersions passées. Il suffit qu'une pluie abondante tombe sur les coteaux de la vallée de la Bièvre pour que les eaux engouffrées dans les collecteurs publics situés dans les territoires extérieurs à notre commune comme aussi à notre département, terminent leur course à Fresnes, notamment vers le bien nommé « nœud Liberté », faute de trouver des ouvrages d'évacuation ou de rétention. Dès lors, ces eaux excédentaires sont éjectées, notamment par les cheminées de visite des réseaux, en geysers impressionnants autant que dangereux. La photo ci-jointe prise à l'extrémité Sud de la rue du professeur Bergonié, vous en donne la triste illustration. Inutile de vous dire qu'alors rien ne résiste à la furie du flot torrentueux et que les protections mises en hâte par les riverains sont rapidement balayées.

En rappelant le déroulement de ce nouveau sinistre, je sais ne rien vous apprendre puisque ce fut, à quelques détails près, celui du 7 juillet 2001. Vous connaissez aussi la conclusion judiciaire qu'en a faite le Tribunal administratif de Melun, rejetant toute référence à la force majeure, précisément en raison de la convergence critique des eaux de toutes provenances canalisées vers Fresnes.

Nous vous remercions de bien vouloir faire établir au plus vite par vos services un rapport détaillé sur les causes, le déroulement et les conséquences de cette nouvelle catastrophe qui laisse désemparées de nombreuses familles, certaines maisons de plain pied ayant été totalement détruites. Nous souhaitons aussi savoir quelles mesures préventives ont été prises en lien avec le SIAAP et la DE du 92 avant l'orage que les cartes météo devaient permettre d'anticiper. Il ne fait aucun doute que l'orientation des flux en amont, par exemple au partiteur du ru des Blagis et de son doublement, ou la fermeture momentanée de la vanne de sortie du bassin d'Antony vers l'Antony-Fresnes, sont des dispositions à prendre à l'approche de masses d'eau menaçantes. Qu'en a-t-il été ? Existe-t-il une utile et indispensable collaboration entre les services ? Enfin, il nous a été confirmé, qu'un incident technique a freiné l'évacuation des eaux vers le bassin de L'Haÿ. Quelle en a été la cause et la conséquence ?

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous accorderez à la présente, aux questions qu'elle pose et à notre requête dont l'insistance est largement motivée de voir enfin prise la décision de construire l'indispensable bassin de rétention et de dépollution du parc du Moulin de Berny.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre très respectueuse considération

Le Président

PJ : photo

M. Véret